



Date de la convocation :
07/09/2026
Date d'affichage : 07/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Corinne ZAETTA, Christian SORTON, Jean-Claude SILLET, Fabien LOBJOIT, Stéphanie SAUVAGE, Cédric DEBATY, Maud THENOT, Justine LEBERGUE

Absente excusée : Stéphanie SALSI

Secrétaire de séance : Justine LEBERGUE

DELIBERATION
N° 2026/06/02

OBJET :

Modification appel à taxe
2026 - hydraulique du
vignoble

Vu la délibération n° 2021/06/05 en date du 12 octobre 2021 portant sur la mise à jour de la taxe à l'hectare pour l'année 2021 suite à des travaux complémentaires et la fixant à 678 €/hectare,

Vu la délibération n° 2022/04/02 en date du 27 septembre 2022 portant sur le montant de la taxe à l'hectare pour l'année 2022 et la fixant à 678 €/hectare,

Vu la délibération n° 2024/04/02 en date du 28 novembre 2024 portant sur le montant de la taxe à l'hectare pour l'année 2024 et le fixant à 753 € à l'hectare,

Vu la délibération n° 2025/05/01 en date du 28 octobre 2025 portant sur le montant de la taxe à l'hectare pour l'année 2025 et le fixant à 788 € à l'hectare,

Considérant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- **DECIDE** que le montant de la taxe à l'hectare sera d'un montant de 788 €/hectare pour l'année 2026.
- **INFORME** que ce montant sera réévalué chaque année en fonction des charges.

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Brancourt

Le : 21/09/2026

Le Maire

Pierre LHOTTE



Budget hydraulique vignoble.xls

Taxe 2026



Envoyé en préfecture le 21/09/2026
 Reçu en préfecture le 21/09/2026
 Publié le 21/09/2026
 ID : 051-215100751-20260915-DELIB20260602-DE

		Remarques
Montant des travaux "Bassin A" (€ HT)	544 009 €	Tranche ferme + variantes n°1 et 3 (bassins versants A et E + C et D, soit bassin rétention A avec chemins et noue avec chemin)
Maîtrise d'œuvre, études (€ HT)	103 958 €	avec l'étude AHD
Frais d'enquête publique (€HT)	5 748 €	publications (2) + commissaire enquêteur + plate-forme pour DCE Travaux
Acquisition des terrains (€)	9 868 €	4000 pour AD93 et 200 pour AD109 et 110 + emprise bassin B + emprise noue + élargissement chemin des Cossons
Montant des travaux réalisés "Bassin B" (€ HT)	61 740 €	canalisation de rejet
Maîtrise d'œuvre, géomètre (€ HT)	14 012 €	
Coût non pris en charge en 2020	69 000 €	suite modifications en cours de travaux sur bassin A
Frais emprunt 1	190,00 €	
Frais emprunt 2	40,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (€HT):	808 566 €	
TVA reste à charge	29 076 €	3,596%
TOTAL INVESTISSEMENT (TTC):	837 642 €	
Subventions (CIVC, Agence de l'Eau)	200 181 €	65000 + 126381 + 8800
Reste à charge (avant part communale)	608 385 €	
Montant pris en charge BRANSCOURT	75 000 €	engagement commune: frais d'études (~11% total travaux)
Montant pris en charge BRANSCOURT	50 000 €	
Besoin financement	483 385 €	
Montant Emprunt 1 (€)	320 000 €	Pour bassin A
Durée emprunt 1	25	300 mois a/c 06/2020
Taux emprunt 1	0,69%	taux fixe
Annuité 1 (€/an)	13 943,68 €	
Montant Emprunt 2 (€)	83 000 €	Pour bassin A
Durée emprunt 2	25	300 mois a/c 07/2020
Taux emprunt 2	2,45% 2,15%	taux variable (0,75 + TLA)
Annuité 2 (€/an)	4 407,10 €	annuité 2026
Frais entretien (€/an)	2 600 €	
Reste à financer par taxe	68 987 €	suite avenant n°1 et coûts supplémentaires (dont début travaux bassin B non subventionnés ni appel à emprunt)
Annuité complément (€/an)	4 599 €	pour le reste à financer
Frais entretien pris en charge par la commune (€/an)	1 300 €	50% du montant estimé
Total à répartir (€/an)	24 250 €	
Cotisation (€/ha/an):	788 €	30,76 ha